



Barème Honoraires

Transaction

Prix de vente	Taux T.T.C
De 0 à 65 000 €	Forfait 5000 euros
De 65 001 à 150 000 €	8 %
De 150 001 à 250 000 €	7 %
De 250 001 à 350 000 €	6 %
De 350 001 à 500 000 €	5,5 %
Au-delà de 500 001 €	5 %

Charge Acquéreur ou charge Vendeur selon mandat

Location

Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme à la LOI ALUR)

Bail d'habitation

Honoraires à la charge du locataire :

Un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR

- Zones très tendues : 12 € TTC/m²

- Zones tendues : 10 € TTC/m²

- Autres zones : 8 € TTC/m²

A cela s'ajoute 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Honoraires à la charge du propriétaire :

Un mois de loyer hors charges TTC

A cela s'ajoute 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Gestion

5% TTC des loyers encaissés par mois